

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 26 novembre 2021,
Secrétaire de séance : Suzanne SAGE

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : David MIRANDE à Muriel BIOT, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Michel IDOIBE à Anne BARBET, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Emmanuelle GRACIA à Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Anne SAOUTER à Chantal LECOMTE

Absents : Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Aurore GUEBARA, Christophe GUERY

RAPPORT N° 211202-02-TOU-

**ESPACE NORDIQUE DU SOMPORT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE
L'ESPACE LUGE/LOISIRS ET LA CONCEPTION DE SENTIERS ET ACTIVITÉS
DE DÉCOUVERTE ET D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE**

Mme ALTHAPÉ indique que dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de ski nordique du Somport, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a lancé une procédure pour retenir un maître d'œuvre pour aménager un espace luge/loisirs, ainsi que pour concevoir des sentiers et activités de découverte du patrimoine.

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre.

La consultation a été scindée en 2 lots distincts :

- Lot 01 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace luge/loisirs
- Lot 02 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception de sentiers et activités de découverte et d'interprétation du patrimoine

Le présent marché est passé sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert en vertu des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le montant prévisionnel de la prestation de maîtrise d'œuvre a été évalué à 68 000 € HT pour un montant estimatif de travaux de 660 000 € HT.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans les journaux d'annonces légales Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 24 septembre 2021.

25 téléchargements du Dossier de Consultation des Entreprises ont été réalisés.

La date de remise des candidatures était fixée au 26 octobre 2021 à 12h.

Le nombre d'offres reçues est de 6.

Sur la base du rapport d'analyse des offres, une Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 novembre 2021 pour attribuer le marché.

L'analyse des offres s'est effectuée eu égard aux critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

Pour les lots n°01 et 02

- | | |
|--|------|
| 1- Valeur technique, jugée au travers du mémoire technique | 60 % |
| - Organisation et composition de l'équipe pressentie (qualité des profils des intervenants, habitude à travailler ensemble, etc) : 20% | |
| - Qualité et pertinence des références similaires fournies (3 références à fournir pour chaque membre du groupement, réalisée au cours des 5 dernières années) : 20% | |
| - Méthodologie envisagée et planification de la mission : 20% | |
| 2- Prix, évalué sur la rémunération provisoire proposée par le candidat | 40% |

Au regard de l'analyse des offres et conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 24 novembre 2021, il est proposé d'attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre, comme suit :

N° Lot	Désignation	Attributaire	Montant HT
1	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace luge /loisirs	Malgré l'avis favorable de la CAO, et suite à l'avis du Parc National des Pyrénées, le lot n°01 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.	
2	Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception de sentiers et activités de découverte et d'interprétation du patrimoine	SARL TELOA	31 975.00 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Général 2022, en section d'investissement,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 2 décembre 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DECISION D'ATTRIBUTION

A – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

12 Place de Jaca

CS 20067

64402 OLORON SAINTE-MARIE Cedex

Tél : 05.59.10.35.70

Courriel : marches.publics@hautbearn.fr

Adresse internet : <http://www.hautbearn.fr>

Adresse internet du profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Bernard UTHURRY

Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

B – OBJET DE LA CONSULTATION

Objet du marché

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE LUGE/LOISIRS ET LA CONCEPTION DE SENTIERS ET ACTIVITES DE DECOUVERTE ET D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE, DE L'ESPACE DU SOMPORT.

Lot 01 : Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace luge/loisirs

Lot 02 : Mission de maitrise d'œuvre pour la conception de sentiers et activités de découverte et d'interprétation du patrimoine

Procédure de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

C – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Publicité :

Date d'envoi : le 24/09/2021

Support : BOAMP/ JOUE/ Site internet CCHB/ Profil acheteur www.demat-ampa.fr

Date et heure limites de réception des offres : le 26 octobre 2021 à 12h00

Date de validité des offres : 120 jours

D – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Lors de sa réunion en date du **24 novembre 2021**, la Commission d'Appel d'Offres était composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
ESTOURNES Jean-Luc	Président de la Commission d'Appel d'Offres, conformément à l'arrêté de délégation du 19 novembre 2021	T
MORA Bernard	Vice-Président	T
LACOUR Claude	Vice-Président	T
AURISSET Bernard	Vice-Président	T

Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
NOUSSITOU Laure	Chef de Pôle Politique Touristique
GUITTON Bruno	Directeur de l'Espace Nordique du Somport
AGUIAR Aurélie	Gestionnaire marchés publics

E – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le quorum est atteint :

- OUI
 NON

La commission d'Appel d'Offres

- PEUT
 NE PEUT PAS

valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'Appel d'Offres :

Aurélie AGUIAR – Gestionnaire marchés publics.

F – CLASSEMENT DES OFFRES

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé pour les lots 01 et 02;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

Lot 01 : Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace luge/loisirs

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Lot 02 : Mission de maitrise d'œuvre pour la conception de sentiers et activités de découverte et d'interprétation du patrimoine

- Pour : 3
- Contre : 1
- Abstentions : 0

G – DECISION D'ATTRIBUTION

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'Appel d'Offres, décide :

D'attribuer le marché public aux attributaires proposés :

- **Lot 01 : Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace luge/loisirs :**
 - SCP GEODE (73000 Chambéry) – géomètre expert - mandataire du groupement
 - SAS EPODE – BE environnement et réglementaire - cotraitant
 - SAS MTC –Maitrise d'œuvre remontées mécaniques - cotraitant
 - SAS AGC Architecture – cotraitant

Pour un montant global de 44 825.00€ HT (rémunération provisoire).

Résultats des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **Lot 02 : Mission de maitrise d'œuvre pour la conception de sentiers et activités de découverte et d'interprétation du patrimoine**
 - TELOA COOP (38240 Meylan) – Etudes, conseil, expertise, assistance technique et formation dans les loisirs du tourisme et de l'environnement, aménagement du territoire et du développement local - titulaire
 - SARL TIKOPIA – sous-traitant pour les plans d'interprétation et la scénographie

Pour un montant global de 31 975.00€ HT (rémunération provisoire).

Résultats des votes :

- Pour : 3
- Contre : 1
- Abstentions : 0

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

H – OBSERVATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur MORA vote contre l'attribution du lot n°02 à la Société TELOA car ce n'est pas l'offre la moins-disante.

I – SIGNATURE DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Voir fiche d'émargement

LISTE D'EMERGEMENT
CAO du 24 Novembre 2021 - 9h00
ATTRIBUTION DU MARCHÉ (2021-13)
 (Mission de Maîtrise d'Œuvre pour la création d'un espace luge au Somport)

VOIX DELIBERATIVES

NOM		PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
TITULAIRES				
	ESTOURNES	JEAN-LUC	Président de la CAO	
1	MORA	BERNARD	Vice-Président	
2	LACOUR	CLAUDE	Vice Président	
3	AURISSET	BERNARD	Vice-Président	
4	KELLER	LAURENT	Vice-Président	
5	CASABONNE	PIERRE	Vice-Président	
SUPPLEANTS				
1	MARQUEZE	JACQUES	Maire	
2	MIRANDE	MARTINE	Maire	
3	CONTOU CARRERE	MICHEL	Maire	
4	ARTIGAU	MARYSE	Maire	
5	BERNIARD	CLAUDE	Conseiller communautaire	